EDMT 70

Réunion du Comité syndical du lundi 9 octobre 2023

Par suite d'une convocation en date du 29 septembre 2023, l'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre, à dix-huit heures, le Comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Théâtre s'est réuni Salle Simone Veil à l'hôtel du Département de la Haute-Saône à Vesoul, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Nombre de membres en exercice : 25.

Etaient présents: 14 membres présents ou en visio-conférence

Présents:

Membres du comité syndical :

En présentiel

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Jean-Marie BERTIN, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Patricia FASSENET, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Sylvie MANIERE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Didier PIERRE, Délégué titulaire de la C.C. des Combes
- Nicolas PLANCHON, Délégué titulaire de la C.C. du Pays de Villersexel

En visio-conférence

Emmanuel ARNOULD, Délégué titulaire de la commune de Port-sur-Saône

- Martine BAVARD, Déléguée titulaire de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Claudie GAUTHIER, Déléguée titulaire de la C.C du Val de Gray
- Bruno MACHARD, Délégué titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Maryline MANTION, Déléguée titulaire de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Christiane OUDOT, Déléguée titulaire de la C.C de la Haute Comté
- Dominique PERILLOUX, Délégué titulaire de la C.C. des 4 Rivières

Non membres du comité syndical :

- Elise JACQUES, Responsable RH et finances, de l'EDMT
- Daniel ROLLET, Directeur Pédagogique
- Stéphane BILLOD, Représentant du personnel Syndicat FO

Excusés:

- Vincent BALLOT, Délégué titulaire de la commune de Marnay
- Corinne BONNARD, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Isabelle BOUCLANS, Déléguée titulaire de la C.C du Val de Gray
- Dominique DIDIER, Déléguée titulaire de la commune de Jussey
- Éric FLEURY, Délégué titulaire de la C.C du Pays de Lure
- Guillaume GERMAIN, Délégué titulaire de la C.C. du Pays Riolais
- Sophie LARUE-BOLIS, Déléguée titulaire pour la commune d'Aboncourt-Gésincourt/PI-Bas
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Bertrand REZARD, Délégué titulaire de la C.C. des Combes
- Sophie ROMARY-GROSJEAN, Déléguée titulaire de la C.C du Pays de Lure
- Michel TOURNIER, Délégué titulaire de la C.C. du Pays Riolais

- Pierre-Alain FALLOT, Directeur secteur Pays Graylois, Val de Saône et Pays Riolais
- Alexandra HACQUARD-BERCOT, Directrice secteur Vosges du Sud

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du 10 juillet 2023

2. OPERATION BUDGETAIRE

A - Décision modificative n°1

3. RESSOURCES HUMAINES

A – Modification de la durée hebdomadaire de service de 10 heures à 11 heures du poste d'enseignant de clarinette

4. POINTS DIVERS

Le quorum est atteint en début de séance avec 14 membres présents ou en visio-conférence conformément à l'article 7-2 des statuts du Syndicat.

Mme Isabelle ARNOULD, ouvre la séance à 18 h 05.

Mme Patricia FASSENET est désignée Secrétaire de séance.

1 - Approbation du Proces-Verbal du 10 JUILLET 2023

Vu l'article 33 du règlement intérieur du Comité syndical,

Le Procès-Verbal de la séance du 10 juillet 2023 a été adressé aux membres du Comité syndical le 9 octobre 2023 en complément des convocations au présent Comité syndical.

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical décide, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 25 Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 4 Conseillers départementaux

10 délégués CC ou communes

Suffrages exprimés pour : 18 Suffrages exprimés contre : 0

Abstentions: 0

d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 10 juillet 2023.

2 - OPERATION BUDGETAIRE

A - Décision modificative n°1

Considérant qu'il convient d'ajouter des crédits pour acceptation de la dotation exceptionnelle versée par le département pour l'acquisition de nouveaux instruments d'un montant de 19 435 €

Chapitre – Objet	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Chapitre 013		
Compte 1313		19 435.00
Chapitre 021		
Compte 2188	19 435.00	

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical décide, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 25 Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 4 Conseillers départementaux

10 délégués CC ou communes

Suffrages exprimés pour : 18 Suffrages exprimés contre : 0

Abstentions: 0

> d'adopter la décision modificative n° 1 pour le budget 2023 conformément au tableau détaillé ci-joint.

3 – RESSOURCES HUMAINES

A – <u>Modification de la durée hebdomadaire de service de 10 heures à 11 heures du poste</u> d'enseignant de clarinette

Cette année la discipline Clarinette connaît un gros succès sur le secteur Centre essentiellement, la durée de service actuelle ne suffit pas pour absorber cette demande, au lieu d'avoir recours aux heures supplémentaires, Madame la présidente propose donc d'augmenter la durée hebdomadaire de service du poste concerné à 11 heures sachant que cette augmentation n'excède pas 10 % de la durée initiale.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du 1er juillet 2015 portant création d'un emploi permanent au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet à hauteur de 10 heures hebdomadaires et relevant de la catégorie hiérarchique B afin d'assurer les fonctions d'enseignant de clarinette,

Vu le budget du syndicat mixte ;

Vu le tableau actuel des effectifs du syndicat mixte ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le nombre d'heures de travail afférent au poste, que cette modification est inférieure à 10 % de la durée hebdomadaire de service initial et ne remet pas en cause l'affiliation CNRACL,

Aucune remarque n'étant formulée, le Comité Syndical décide, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, à l'unanimité, selon le détail ci-après :

Nombre d'inscrits : 25 Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 4 Conseillers départementaux

10 délégués CC ou communes

Suffrages exprimés pour : 18 Suffrages exprimés contre : 0

Abstentions: 0

- Décide, à compter du 1^{er} octobre 2023, de porter la durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent créé, par la délibération susvisée, au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet de 10 heures hebdomadaires (soit 10/20ème d'un temps plein) à 11 heures hebdomadaires (soit 11/20ème d'un temps plein),
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

4 - POINTS DIVERS

Hommage à Claude Gallorini

Ancien enseignant de l'Ecole Départementale parti en retraite en 2017, Claude Gallorini est décédé au mois de juillet dernier, Madame la Présidente rappelle la discrétion de l'homme et confie à Monsieur Daniel ROLLET le soin d'évoquer sa mémoire.

Il a été recruté surtout sur le secteur de Luxeuil les bains et de Saint Loup Sur Semouse. Il faisait partie de l'harmonie de Luxeuil les bains, il avait pris la direction du secteur de Luxeuil les bains en 2005. Il aimait l'improvisation et la musique contemporaine, il avait un panorama musical assez vaste. Il a même commencé la Contrebasse à Corde très tard dans sa carrière, le jour de son départ en retraite il a joué du violoncelle alors qu'il ne métrisait pas très bien l'instrument, ce fut un moment émouvant.

Madame la Présidente précise que c'était une belle personne et propose une minute de silence en son hommage.

Informations diverses

Recrutement d'un enseignant pour assurer la musique à l'école sur un poste à temps non complet de 12 h hebdomadaires, les actions en milieu scolaire ont donc pu être bien organisées

Inauguration des nouveaux locaux de Gray le mercredi 20 septembre 2023, les enseignants sont bien installés.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

Le prochain conseil syndical est fixé au lundi 20 novembre 2023 à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente remercie tous les membres présents d'avoir participé à cette réunion.

La séance est levée à 18 h 25.

La Secrétaire de Séance

Patricia FASSENET

La Présidente

Isabelle ARNOULD

